



Employé.e de commerce profil B tableau des leçons et conditions de promotion

selon l'ordonnance du SEFRI du 26 septembre 2011

Grille horaire : périodes par semaine	1ère année	2ème année	3ème année
Français	4	3	2
Allemand ou anglais	3	3	2
ICA (informatique - bureautique)	4	5	0
Économie et société (TQG, économie, droit, société)	4	3	3
Compétences interdisciplinaires	1	0	0
Approfondir & relier	0	2	0
Travail autonome	0	0	1
Sport	2	2	1
Jours de cours par semaine	2	2	1

Conditions de promotion à la fin des trois premiers semestres

Les moyennes semestrielles de chaque branche sont arrondies à 0.5

Français

allemand
ou anglais

ICA
(coefficient 2)

Économie et société
(coefficient 2)

La promotion est semestrielle

L'élève est promu si la moyenne générale de la partie école, arrondie à 0.1, atteint 4.0.
Les notes A&R ne sont pas prises en compte dans la promotion semestrielle.

En cas échec , l'élève reçoit un feed-back de l'école. Il peut être décidé de :

- ⇒ poursuivre la formation, moyennant des efforts de travail et/ou des cours d'appui
- ⇒ redoubler les deux semestres précédents (le cas échéant)
- ⇒ envisager un passage en formation d'assistant de bureau AFP